



59 av. Marcel Cerdan  
69100 Villeurbanne  
Tél : 06 95 89 22 26  
mail : [contact@cktsv.fr](mailto:contact@cktsv.fr)  
web : [www.cktsv.fr](http://www.cktsv.fr)

## Information reprise CKTSV PLAN DE REPRISE

A Villeurbanne le 12 mai 2020

**Objet :** information reprise CKTSV suite à la pandémie COVID  
Préconisations applicables jusqu'au 2 juin 2020

L'annonce faite par le Premier Ministre d'un début de déconfinement le 11 mai, et la possibilité offerte « de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air, en dépassant la barrière actuelle du km, et bien sûr en respectant les règles de distanciation physique » nous permet la reprise de l'activité Canoë Kayak dans les conditions énumérées ci-dessous.

Notre structure est affiliée à la FFCK et Sports de pagaie. L'affiliation entraîne l'obligation pour le CKTSV de respecter un certain nombre d'obligations à l'égard de la fédération à laquelle elle est affiliée dont les règles dictées par celle-ci.

Règles complètes :

<https://www.ffck.org/2020/05/07/reprise-de-nos-activites/>

### 1/ Affichage sur le tableau du local :

- Affiche-Pratiquants-FFCK-07-05-2020.pdf
- Affiche-Institutionnelle-FFCK-05-07-2020.pdf
- Se-laver-les-mains.pdf
- Se-couvrir-le-nez-et-la-bouche-quand-on-tousse-ou-éternue.pdf

### 2/Synthèse des principales mesures :

- Distanciation physique
  - o 1m entre chaque personne, 4m<sup>2</sup> par personne y compris sur l'eau
  - o Pratique associative en embarcations individuelles
  - o Techniques de navigation et de sécurité adaptées aux participants
- Application gestes barrières
  - o Masque porté en dehors de la pratique
  - o Points de lavage, gels hydroalcooliques à disposition
  - o 2 personnes maximum dans le local
- Limitation brassage des individus
  - o Limiter la présence à la navigation
  - o Covoiturage avec les mêmes personnes à l'aller et au retour
- Nettoyage / désinfection des matériels et locaux
  - o Attribution individuelle de matériel aux adhérents (pas d'échange de matériel)
  - o Utilisation du matériel personnel en priorité
  - o Protocole de nettoyage (désinfection) après utilisation
  - o Stockage du matériel pendant 6 jours sans réutilisation
- Information et communication
  - o Tenue de registres de traçabilité



59 av. Marcel Gerdan  
69100 Villeurbanne  
Tél : 06 95 89 22 26  
mail : [contact@cktsv.fr](mailto:contact@cktsv.fr)  
web : [www.cktsv.fr](http://www.cktsv.fr)

## 3/ Accueil

**TOUTE PERSONNE AYANT UN SYMPTÔME OU EN CONTACT AVEC UN MALADE NE DOIT PAS VENIR**

- Les pratiquants autonomes qui ont accès au club sont sous la responsabilité des dirigeants de la structure.
- Accès au local par 2 personnes maximum, les autres attendant à l'extérieur.
- Récupération du matériel de navigation, puis désinfection des mains à la sortie du local
- Utilisation des embarcations individuelles
- Groupe de 10 personnes maximum
- Inscription obligatoire sur le registre de traçabilité (registre conservé 1 mois)

## 4/ Transport

- Transport individuel, port du masque obligatoire
- Aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur. Un seul passager est admis. Par dérogation, lorsque que le conducteur est séparé des passagers par une paroi transparente fixe ou amovible, plusieurs passagers sont admis s'ils appartiennent au même foyer
- Sortie possible dans un périmètre défini par un rayon de 100 kilomètres du lieu de résidence de chaque participant
- Nettoyage du véhicule à la charge du propriétaire

## 5/Navigation

- Groupe de 10 personnes maximum
- Distanciation de 1 m entre chaque personne
- Doubler la distanciation physique face au vent
- Pratique sur des parcours reconnus, définis par le responsable de la structure et d'un niveau adapté aux participants

## 5/Rangement

- Rinçage de tous les équipements avant rangement
- Etiquetage des équipements utilisés (date d'utilisation) afin de respecter le stockage de 6 jours

## 6/Coût des sorties

- Au vu du nombre important de véhicules utilisés pour une sortie, la subvention transport CKTSV ne s'appliquera pas.